

RÉUNION DU 12 AVRIL 2013

Le douze avril deux mille treize, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt-huit mars deux mille treize, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique DHORNE, Maire.

Etaient présents: Gilles LEROUX ; Francine DELPIERRE-DESPLANCHES ; Jean-Paul MOLIN ; Anita CORON ; Francis ANDRIEU ; Dominique HESDIN ; Michel BROTTTE ; Marcel LEVEQUE ; Christine LEMPEREUR ;

Absents excusés : Christiane CLAISSE (pouvoir donné à F. DELPIERRE-DESPLANCHES) ; Michaël BOURSE (pouvoir donné à G. LEROUX)

Absents non excusés : Laurence LESTIENNE ; Philippe BOYENVAL.

Secrétaire de séance : Christine LEMPEREUR

Compte rendu affiché le : 19 avril 2013

Avant d'ouvrir la séance M. le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour "Vente de la parcelle AB n°104 au SIVU du Sud Amiénois". Le Conseil Municipal donne son accord.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 2013.

M. MOLIN demande que soit enlevée la phrase " Le bilan n'est pas représentatif" dans le paragraphe 8 des questions diverses car il trouve, au contraire, que ce bilan est représentatif.

☞ *Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.*

II - TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DU BARDAGE SUR LE PIGNON DU PREAU DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal que le pignon du préau, exposé plein ouest, est très dégradé par les pluies.

Il propose donc d'entreprendre des travaux de remplacement du bardage pour la somme de 1 891.87€ TTC, correspondant au devis de l'entreprise Flamand de Rumigny.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

1/ donne son accord pour entreprendre ces travaux ;

2/ précise que cette dépense d'investissement sera inscrite au budget 2013.

III - TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DE LA FAÇADE ET DU CLOCHER DE L'EGLISE.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un projet de mise en valeur de l'église et de son clocher par un éclairage extérieur indirect.

Ce projet pourrait être mis en œuvre par la société JP ELEC pour un montant de 2 528.48€ HT soit 3 024.06€ TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :
1/ donne son accord pour entreprendre ces travaux ;
2/ précise que cette dépense d'investissement sera inscrite au budget 2013.

IV - ACQUISITION D'UNE ARMOIRE PHYTOSANITAIRE POUR L'ATELIER COMMUNAL.

Afin d'appliquer la réglementation relative à la protection de l'environnement et des salariés, Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal que l'achat d'une armoire destinée aux produits phytosanitaires est nécessaire.

Cet achat ne devrait pas excéder la somme de 579.60€ HT soit 693.20€ TTC correspondant au devis de SETAM.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :
1/ donne son accord pour cet achat ;
2/ précise que cette dépense d'investissement sera inscrite au budget 2013.

V - REHABILITATION DE LA FOSSE DE L'ECOLE MATERNELLE.

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal que la fosse d'assainissement de l'école maternelle s'est fissurée et nécessite une réhabilitation.

Il propose donc d'entreprendre ces travaux qui ne devraient pas excéder la somme de 3 750.00€ HT soit 4 485.00€ TTC correspondant au devis de la société VIDAM.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :
1/ donne son accord pour entreprendre ces travaux ;
2/ précise que cette dépense d'investissement sera inscrite au budget 2013.

VI - FOURNITURE ET POSE DE FILMS SUR LES FENETRES COTE RUE DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les fenêtres de la nouvelle salle de réunion n'ont pas encore de rideaux.

Afin de garder un maximum de luminosité et constituer une unité des fenêtres de la mairie, il lui a été proposé de mettre des films sur la totalité des vitres de la façade côté rue.

Il propose donc d'entreprendre ces travaux pour la somme de 595€ HT soit 711.62€ TTC correspondant au devis de la société JPB de Dury.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :
1/ donne son accord pour la pose de films sur les vitres de la façade avant de la mairie ;
2/ précise que cette dépense d'investissement sera inscrite au budget 2013.

VII - ADHESION A LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, en zone non agricole, les produits phytosanitaires sont utilisés pour lutter contre des herbes indésirables, des ravageurs et des maladies qui attaquent les plantes. L'usage de ces produits présente des risques non négligeables pour l'applicateur, les usagers et pour l'environnement. Au niveau des espaces publics gérés par les collectivités (parkings, trottoirs, cours, allées), ces produits sont souvent appliqués sur des surfaces imperméables ou inertes. Le ruissellement y est plus élevé et la dégradation des matières actives par des micro-organismes y est limitée. Il existe donc des risques plus importants de pollutions.

La reconquête de la qualité de l'eau passe par la maîtrise des risques de pollutions par les produits phytosanitaires utilisés en zone non agricole. Différents moyens existent : diminution des surfaces traitées, mise en œuvre de méthodes alternatives de désherbage, prise en compte du désherbage dans les projets d'aménagements, mise en œuvre de la gestion différenciée, sensibilisation des habitants, développement de la communication sur ce thème ...

Les collectivités locales peuvent agir pour réduire les risques de pollutions de l'eau. Les engagements de cette Charte les aideront à atteindre cet objectif. Cette Charte repose sur une démarche volontariste et progressive. Elle décrit les actions dans lesquelles la collectivité s'engage pour maîtriser les risques de pollution ponctuelles et diffuses des ressources en eau, liées aux pratiques de désherbage.

Il propose donc d'inscrire la commune à un programme d'accompagnement pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires pour la somme de 2 882.94€ HT soit 3 448.00€ TTC, correspondant au devis de la société FREDON.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

1/ donne son accord pour que la commune adhère à la Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

2/ précise que cette dépense d'investissement sera inscrite au budget 2013.

VIII - DEMANDE DE SUBVENTION SUR LES PRESTATIONS NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS.

Puisque le Conseil Municipal a donné son accord pour que la commune adhère à la Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, Monsieur le Maire signale qu'il est possible de faire une demande auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional pour obtenir une aide à la mise en place du programme proposé.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, suite à son adhésion à la Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, demande une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Nord - Pas-de-Calais - Picardie ainsi qu'après de Monsieur le Président du Conseil Régional de Picardie pour la mise en œuvre de cette charte.

IX - ADHESION AU CLUB CLIMAT DE LA SOMME

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M. le Président du Conseil Général de la Somme annonçant le lancement du Club Climat de la Somme le 18 octobre 2012. Il s'agit d'un réseau actif de collectivités, d'entreprises, d'institutionnels et d'associations volontaires, dont les objectifs sont d'agir pour atteindre ensemble les engagements départementaux en matière de lutte contre le changement climatique, de se former et d'échanger sur les thématiques énergie-climat.

Il invite la commune à adhérer au Club Climat de la Somme en signant une charte d'engagement valable jusqu'au 31 décembre 2016 dans laquelle les signataires s'engagent à élaborer un bilan énergie-gaz à effet de serre, à élaborer un plan d'actions simples afin de permettre la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et à participer, dans la limite de leur disponibilité, aux évènements et rencontres organisées à leur intention par le Département.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune adhère au Club Climat de la Somme et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la charte d'engagement du Club Climat de la Somme.

X - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES MAINTENANCES ET CONTROLES REGLEMENTAIRES.

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole propose à la commune d'Hébecourt d'adhérer à un groupement de commande pour les maintenances et contrôles réglementaires du patrimoine bâti hébecourtois.

Actuellement, la commune fait réaliser ces contrôles par différentes sociétés. Monsieur le Maire espère que le fait d'adhérer à ce groupement de commande induira un coût nettement moindre à la charge de la commune.

Cette adhésion engagera la commune au minimum pour deux ans.

Une convention constitutive de groupement de commandes dont le coordonateur sera la Communauté d'Amiens Métropole, sera établie selon la forme prévue par l'article 8 du code des Marchés Publics.

Les besoins de la commune en matière de Marché à Bon de commandes pour les maintenances et contrôles réglementaires ont été estimés à 5 000€ TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

1/ adopte la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la réalisation des prestations définies ci-dessus ;

2/ donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

XI - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA SOMME DANS LE CADRE DU DISPOSITIF IDEAL.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les projets suivants ainsi que les estimations HT correspondantes :

1/ Remplacement bardage pignon préau de la mairie :	1 581.83€
2/ Mise en valeur de la façade et du clocher de l'église :	2 528.48€
3/ Travaux d'accessibilité à la Mairie :	5 051.00€
4/ Acquisition de chaises pour la salle communale :	624.00€
5/ Acquisition de stores intérieurs pour la salle communale :	1 253.52€
6/ Acquisition d'une armoire phytosanitaire pour l'atelier communal :	579.60€
7/ Travaux au n°39 de la rue de Paris :	4 518.16€
8/ Réhabilitation de la fosse de l'école maternelle :	3 750.00€
9/ Fourniture et pose de films sur les fenêtres côté rue de la mairie :	595.00€
10/ Accompagnement pour la réduction des produits phytosanitaires :	2 882.94€
Soit :	23 364.53€ HT donc 27 943.98€ TTC

Plan de financement :

Subvention IDEAL départementale : 20% du montant HT soit **4 672.91€**

Fonds propres : **23 271.07 €** (TVA de 4 579.45 € comprise).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les opérations ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents visant notamment à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Somme :

- l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif IDEAL permettant la réalisation de ces travaux et achats importants pour la Commune ;
- l'autorisation de préfinancer ces travaux et achats ;
- l'autorisation de commencer ces travaux et achats dès que possible.

XII - BUDGET PRIMITIF 2013.

Monsieur le Maire signale que la maîtrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivie, l'objectif étant que le Budget Primitif 2013 soit au même niveau que le BP 2012 (abstraction faite de l'économie réalisée sur les dépenses des syndicats intercommunaux d'environ 16 000€, ce dont il remercie les délégués communaux).

Il signale aussi le tassement des recettes provenant des dotations de l'Etat. Malgré cela, l'amélioration des marges de manœuvre va permettre de reprendre les investissements en 2013.

La vente de la parcelle ZH n°29 va permettre d'abonder le fonds de concours à Amiens Métropole pour les trottoirs de la RD1001, d'une somme de 68 747€, ce qui est important.

Selon ses calculs le maximum des frais engagés sur ce dossier serait de 1 016 000€ TTC ce qui engendre un fonds de concours maximum de 254 000€.

A ce jour, 202 511€ sont budgétés.

Pour ne pas alourdir la charge des ménages dans cette période de crise, la commission finances a préconisé le maintien des taux de taxes locales à ceux de 2012.

Taxes locales :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition des taxes communales pour l'année 2013 de la façon suivante :

Taxe d'habitation :	17.44 %
Taxe foncière des propriétés bâties :	21.39 %
Taxe foncière des propriétés non bâties :	47.00 %

Ces taux permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311 de la nomenclature M14) de **146 166 €**.

Budget primitif :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2013, présenté par Monsieur le Maire de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses 344 698,00 €
Recettes 344 698,00 €

Section d'investissement :

Dépenses 234 999,00 €
Recettes 234 999,00 €

XIII - CESSION DE LA PARCELLE AB N°104 DE 196M² AU SIVU DU SUD AMIENOIS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 22 février 2013 (n°2013/04) de vendre au SIVU du Sud Amiénois une parcelle d'environ 200m² située sur le terrain communal section AB n°39 afin d'y installer un parking pour son personnel.

Le bornage a été effectué et les parcelles cadastrées AB n°104 pour 196m² et AB n°105 pour 2 099m² créées en lieu et place de la parcelle AB n°39.

Il propose de vendre la parcelle AB n°104 au SIVU du Sud Amiénois pour la somme convenue de 30.76/m², soit 6 028.96€ plus les frais de bornage de 932.88€.

Mme DELPIERRE-DESPLANCHES, Présidente du SIVU du Sud Amiénois et M. BROTTTE, vice-président, ne prennent pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents y afférant, de la parcelle cadastrée AB n°104 pour le prix de vente total de 6 961.84€ (frais de bornage de 932.88€ inclus).

XIV - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Arrête portant réintégration à temps complet de M. Jean-Luc GRAGLIA :

Après un an passé à temps partiel (60%), M. GRAGLIA a demandé sa réintégration à temps complet à partir du 1^{er} juin 2013. M. le Maire a signé un arrêté dans ce sens le 29 mars dernier.

2/ Arrêté d'interdiction de circuler en raison d'une limitation de tonnage sur la VC9 :

Mme CLAISSE et M. LEVEQUE avaient évoqué le problème de la circulation sur la VC9 lors de la réunion de Conseil du 09 novembre 2012. M. le Maire a contacté M. Nicolas DUFRENE du Conseil Général et la DDTM pour avis, mais aussi la commune de Vers sur Selle.

Un arrêté a été pris dans les deux communes (les 18 et 21 mars 2013) pour interdire l'accès de la VC9 aux véhicules de plus de 7.5 tonnes, sauf desserte agricole.

3/ Travaux rue de Rumigny :

L'aménagement sécuritaire prévu par Amiens Métropole a été retravaillé selon les prescriptions du Conseil Général. Au titre des travaux de proximité 2013 de la communauté sud d'Amiens Métropole, un cheminement piéton reliant l'arrêt de bus à la sortie du village a été réalisé (20 000€).

M. le Maire a pris un arrêté (07/03/2013) pour prescrire le rétrécissement et abaisser la vitesse à 30km/h sur une zone allant de l'entrée du village à l'entrée de l'Allée du Cèdre.

Plusieurs conseillers remarquent qu'il manque une signalisation au sol (panneau J4 bleu).

M. le Maire ajoute que, venant de Rumigny, le rétrécissement surprend même s'il est signalé et le fait de devoir s'arrêter pour laisser passer le véhicule venant en face, encore davantage.

En accord avec M. le Maire de Rumigny, il va demander à Amiens Métropole la pose d'un panneau J4 bleu et d'un panneau clignotant pour mieux sécuriser cette zone.

4/ Accidents à répétition :

Dans l'après-midi du 19 mars dernier, un véhicule a percuté un candélabre au niveau de la crèche intercommunale. Le 25 décembre 2012, un candélabre a été détruit suite à un accident de voiture devant le n°3 de la rue de Paris. M. le Maire a transmis les plaintes de gendarmerie aux services d'Amiens Métropole qui vont faire remplacer les candélabres.

Le 1^{er} janvier 2013, une armoire électrique a été tellement endommagée par un véhicule qu'ErDF a prévu de la remplacer.

Au vu de tous ces faits, M. le Maire a écrit au chef de brigade de Poix (courrier du 29/03/2013) pour demander des contrôles radar plus réguliers afin de faire baisser la vitesse, manifestement excessive sur la RD1001.

5/ Rétrocession de parcelles à la résidence Hermès :

Suite à la reprise de la voirie de la résidence par la commune, restait quelques petites parcelles à rétrocéder aux riverains. Quatre actes de vente sous seing privé ont été signés ces jours-ci avec M. et Mme COLOMBO, DURANT, QUACH et OURY.

6/ Un TBI pour l'école maternelle :

L'école maternelle a bénéficié d'une dotation rectorale proposée par Amiens V. Le Tableau Blanc Interactif sera bientôt installé par la commune (Le raccordement électrique est à prévoir).

7/ Affaire DHERMY : jugement du Tribunal Administratif du 19/02/2013 :

Suite à la délivrance d'un certificat d'urbanisme négatif par M. le Maire d'Hébécourt, M. et Mme DHERMY en avaient demandé l'annulation auprès du Tribunal Administratif d'Amiens.

Le Tribunal Administratif a donné raison à M. le Maire au motif qu'il ne peut pas donner de délai pour le raccordement des parcelles aux réseaux. Il déboute donc M. et Mme DHERMY de leur demande et attribue 1000€ de dommages et intérêts à la commune.

Mme DELPIERRE-DESPLANCHES rappelle que la commission PLU a prévu le désenclavement de ces parcelles sans passage par le chemin d'exploitation.

8/ Exposition "Projet Tramway Amiens Métropole":

La commune va recevoir l'exposition sur le projet de tramway à Amiens, nous sommes en attente des dates.

M. le Maire précise qu'en attendant, les habitants de la métropole peuvent voter pour choisir le nom du tramway. M. MOLIN a d'ailleurs mis un lien sur le site de la commune pour y accéder directement.

9/ Sites et sols potentiellement pollués sur la commune :

Par souci de gestion de la prévention des risques, (courrier en date du 22 mars 2013), Amiens Métropole a fait parvenir en mairie la carte géolocalisant les sites et sols potentiellement pollués tels que les a recensé le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) dans la base BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et des Activités de Service).

Sur notre commune, deux sites sont recensés :

- 5 rue de Paris (garage de M. et Mme Laurent RODER)

- 62 rue de Paris (propriété de M. et Mme Pierre HOSTE).

Un double de ce courrier leur sera adressé pour information.

10/ Transmission du projet de PDU pour avis :

Le projet du Plan de Développement Urbain d'Amiens Métropole a été transmis à la commune pour avis (courrier de M. DEMAILLY du 29/03/2013) et sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal. Un exemplaire est en mairie à la disposition des conseillers municipaux.

11/ Modification de l'âge minimum pour requis pour l'attribution des colis :

M. le Maire fait lecture de la délibération du C.C.A.S. en date du 26/03/2013. Celui-ci a décidé de porter à 67 ans l'âge requis pour bénéficier des colis distribués lors du goûter des aînés de la commune. Seront donc bénéficiaires, les personnes ayant atteint l'âge de 67 ans pendant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

M. DHORNE	M. LEROUX	Mme DELPIERRE- DESPLANCHES	M. MOLIN	Mme CORON
M. ANDRIEU	M. BOURSE (pouvoir à G. LEROUX)		M. HESDIN	M. BROTTÉ
M. BOYENVAL	Mme LESTIENNE	M. LEVEQUE	Mme CLAISSE (pouvoir à F. DELPIERRE- DESPLANCHES)	Mme LEMPEREUR